

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DE LA BRUCELLOSE BOVINE
EN FRANCE EN 1983

Barbara DUFOUR*

=====



RESUME : A l'aide de tableaux, de graphiques et de cartes, la situation de la brucellose bovine en France en 1983 est présentée.

On constate une poursuite de la diminution globale de l'infection brucellique bovine.

SUMMARY : The situation of bovine brucellosis in France, during 1983, is described with the help of tables, graphics and maps.

The decrease of the national level of bovine brucellosis infection goes on.

* * *

Ce bilan a été réalisé grâce aux informations fournies par la Direction de la qualité (D.Q.) et aux résultats d'une enquête menée par la Fédération nationale des groupements de défense sanitaire du bétail (F.N.G.D.S.B.) à laquelle 63 départements qui regroupent environ les trois quarts du cheptel français ont répondu.

I. LE TAUX D'INFECTION BRUCELLIQUE

1. Evolution de l'infection

L'évolution de la prévalence annuelle de l'infection brucellique est présentée dans le tableau I.

La figure 1 traduit ces nombres sous formes de courbes.

Le taux d'infection des cheptels est passé de 3,6 % en 1982 à 3,12 % en 1983. Il poursuit donc sa diminution régulière. L'évolution est similaire pour le taux d'infection des animaux (0,6 % en 1982 pour 0,42 % en 1983).

Notons néanmoins que l'on assiste à une légère inflexion de ces courbes. En effet, ces taux diminuent d'une manière plus lente que les années précédentes.

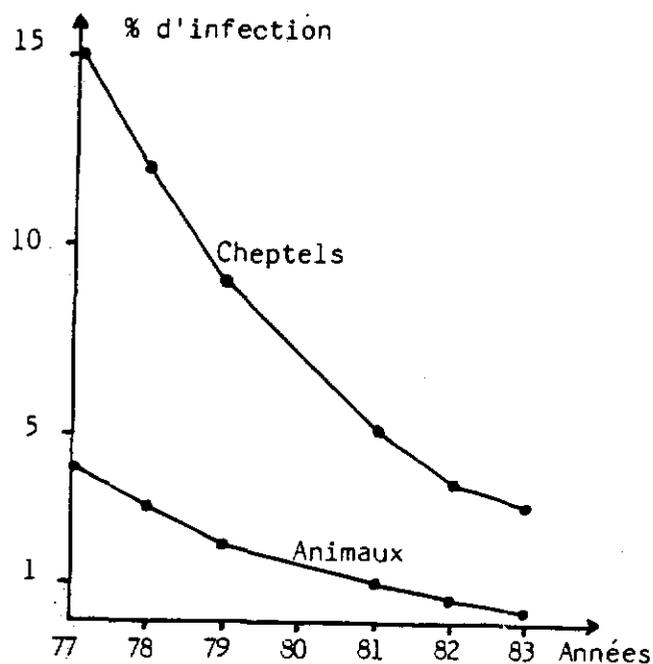
Le ralentissement dans la progression vers l'éradication est logique à ce stade de la prophylaxie, et il faut sans doute s'attendre dans les années à venir à le voir se confirmer. En fait, plus le pourcentage d'infection est bas, plus il est difficile de le faire baisser.

* F.N.G.D.S.B., 149 rue de Bercy, 75012 PARIS.

Tableau I : Prévalence annuelle de l'infection brucellique bovine en France, de 1974 à 1983 (source F.N.G.D.S.B.)

Campagne	CHEPTELS				BOVINS		
	Taux d'infection	Nombre de troupeaux infectés	Troupeaux infectés à moins de 20 %	Troupeaux infectés à plus de 20 %	Taux d'infection	Dans les cheptels infectés à - de 20%	Dans les cheptels infectés à + de 20%
74-75	25 %	225.000	68 %	32 %	6 à 7 %	3 à 38 %	62 à 63 %
76-77	15 à 16 %	130.000	66 %	34 %	3,5 à 4 %	38 à 39 %	61 à 62 %
77-78	12 %	98.000	70 %	30 %	2,5 à 3 %	42 à 43 %	57 à 58 %
78-79	9 %	70.000	73 %	27 %	2 %	42 à 43 %	57 à 58 %
80-81	5,3 %	39.000	80 %	20 %	1 %	55 %	45 %
81-82	3,6 %	26.000	85 %	15 %	0,6 %	52 %	48 %
82-83	3,1 %	20.000	87 %	13 %	0,42 %	67 %	33 %

Figure 1 : Courbe d'évolution de la prévalence de l'infection brucellique des bovins (source F.N.G.D.S.B.).



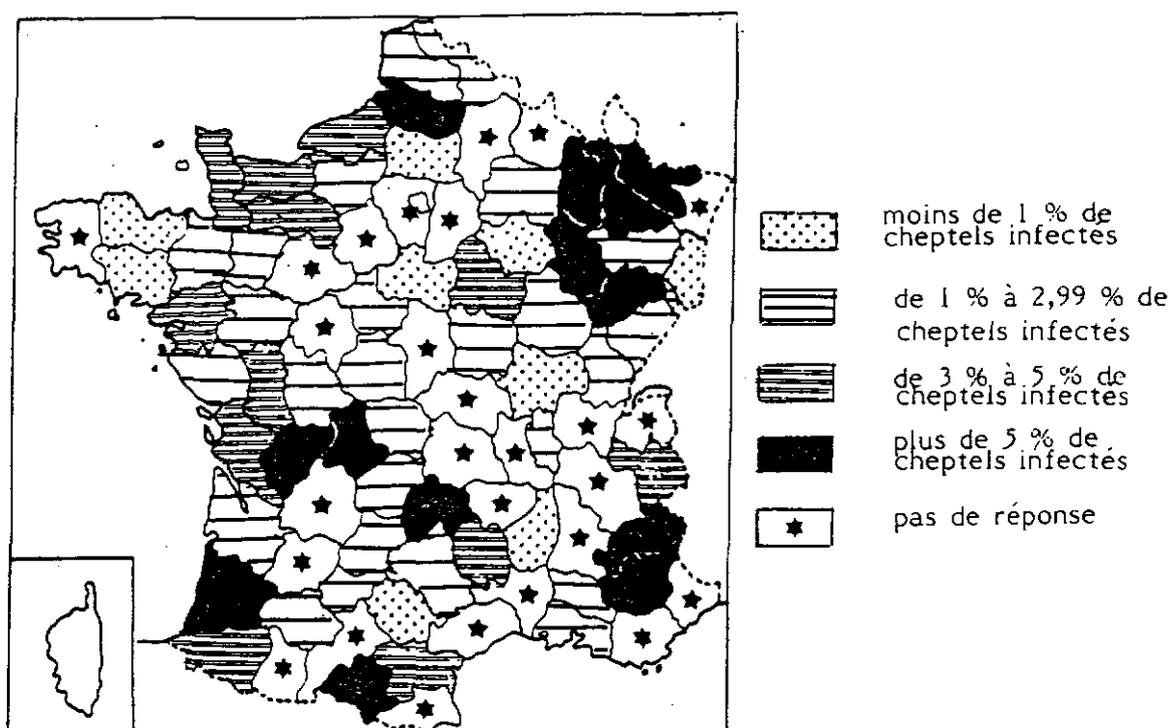
2. Répartition géographique de l'infection

L'évolution générale favorable vers une diminution du taux d'infection ne doit néanmoins pas masquer la forte disparité qui existe encore entre certains départements.

- Taux d'infection des cheptels

Si une dizaine de départements présentent un pourcentage d'infection brucellique des cheptels très bas (inférieur à 1 %, seuil au-dessous duquel la non vaccination des jeunes femelles bovines est de règle) la grande majorité des départements se situe dans la fourchette de 1 à 5 % d'infection des cheptels, fourchette dans laquelle chaque département peut désormais choisir lui-même sa politique de vaccination des génisses (figure 2).

Figure 2 : Pourcentage d'infection des cheptels par la brucellose bovine (source F.N.G.D.S.B.)



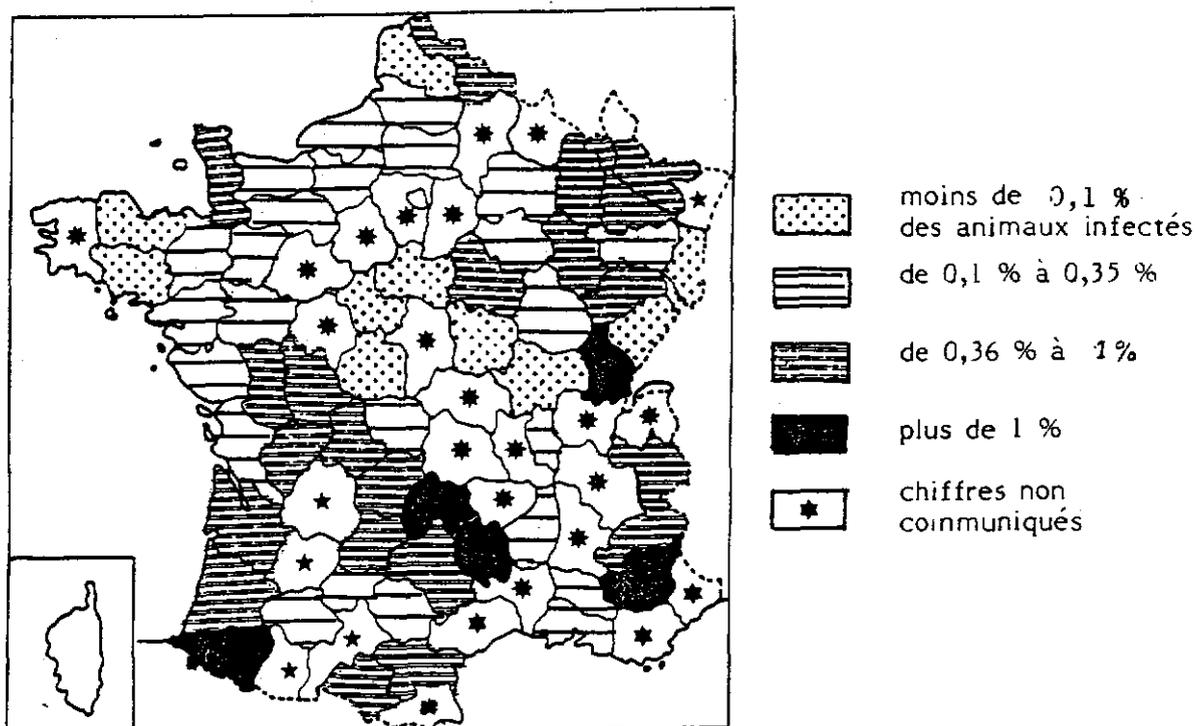
Notons également qu'environ douze départements sont encore à des pourcentages de cheptels infectés supérieurs à 5 %, seuil au-dessus duquel la vaccination est vivement conseillée.

Actuellement (avril 1984), une quinzaine de départements ont choisi de maintenir par arrêté préfectoral la vaccination obligatoire.

- Taux d'infection des animaux

Quelques départements conservent encore un pourcentage d'animaux infectés supérieur à 1 % (figure 3).

Figure 3 : Pourcentage d'infection des animaux par la brucellose bovine (Source F.N.G.D.S.B.)



La comparaison des figures 2 et 3 fait apparaître une bonne concordance entre les départements présentant un fort taux d'infection des cheptels et ceux présentant un taux d'infection élevé des animaux.

Cette concordance logique met en relief les départements ayant encore d'importants problèmes de brucellose. C'est le cas par exemple des départements de l'est de la France, de quelques uns du Sud-Est et du Centre.

Deux départements attirent néanmoins l'attention en dérogeant à cette règle. Il s'agit :

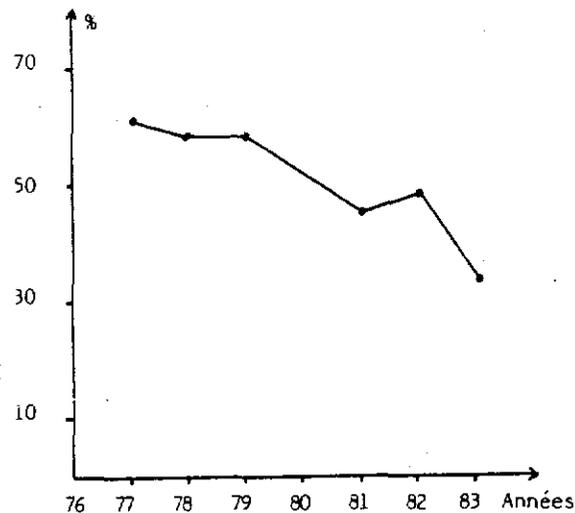
- . de la Somme qui présente un fort taux de cheptels infectés et un faible taux d'infection animale. Il est probable que dans ce département, on trouve beaucoup de cheptels faiblement infectés ;
- . du Jura qui a, au contraire, un faible pourcentage de cheptels infectés pour un fort taux d'animaux infectés. Dans ce département, on rencontre vraisemblablement peu de cheptels infectés mais qui le sont fortement.

3. Importance de l'infection

L'examen du tableau I nous montre que la diminution du pourcentage de cheptels infectés à plus de 20 % se poursuit puisqu'elle passe de 15 % en 1982 à 13 % en 1983.

La figure 4 montre une baisse très nette du pourcentage d'animaux infectés dans les cheptels atteints à plus de 20 % pour l'année 1983.

Figure 4 : Courbe d'évolution du pourcentage d'animaux infectés dans les cheptels infectés à plus de 20 % (source F.N.G.D.S.B.).



Le tableau I et la figure 4 indiquent donc un recul de l'infection au sein des troupeaux.

Enfin, le nombre de troupeaux infectés est en baisse cette année de 23 % puisqu'il passe de 26.000 en 1982 à 20.000 en 1983.

II. LA FORME LEGALEMENT REPUTEE CONTAGIEUSE

Depuis quelques années, le nombre d'avortements déclarés en France n'est qu'en légère baisse ; par contre, le nombre d'avortements brucelliques diminue très fortement, entraînant donc la réduction du pourcentage d'avortements brucelliques.

En 1983, ce pourcentage est de 2,57 % contre 3,28 % l'année précédente (tableau II).

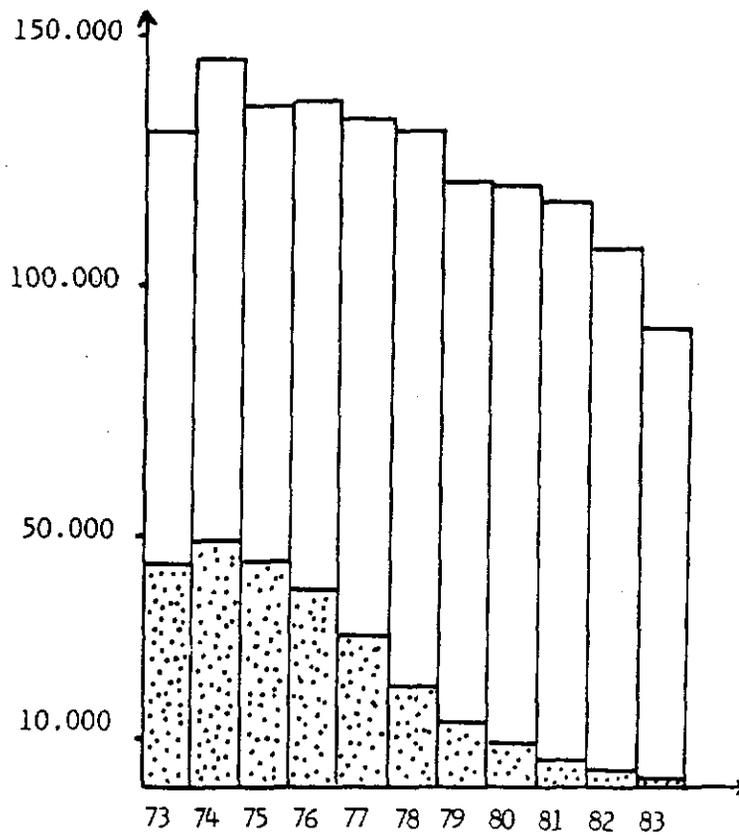
Le tableau II et la figure 5 nous permettent donc de confirmer le recul déjà observé les années précédentes de la brucellose bovine sous sa forme légalement réputée contagieuse.

Tableau II : Nombre d'avortements déclarés et d'avortements brucelliques en France par an (Source D.Q.)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Nombre d'avortements déclarés	130165	120027	119340	116053	106003	94280
Nombre d'avortements brucelliques	20988	13046	8825	5566	3484	2425
Pourcentage d'avortements brucelliques	16,12%	10,87%	7,39%	4,80%	3,28%	2,57 %

Figure 5 : Evolution du nombre annuel d'avortements en France (Source D.Q.).

Avortements brucelliques.



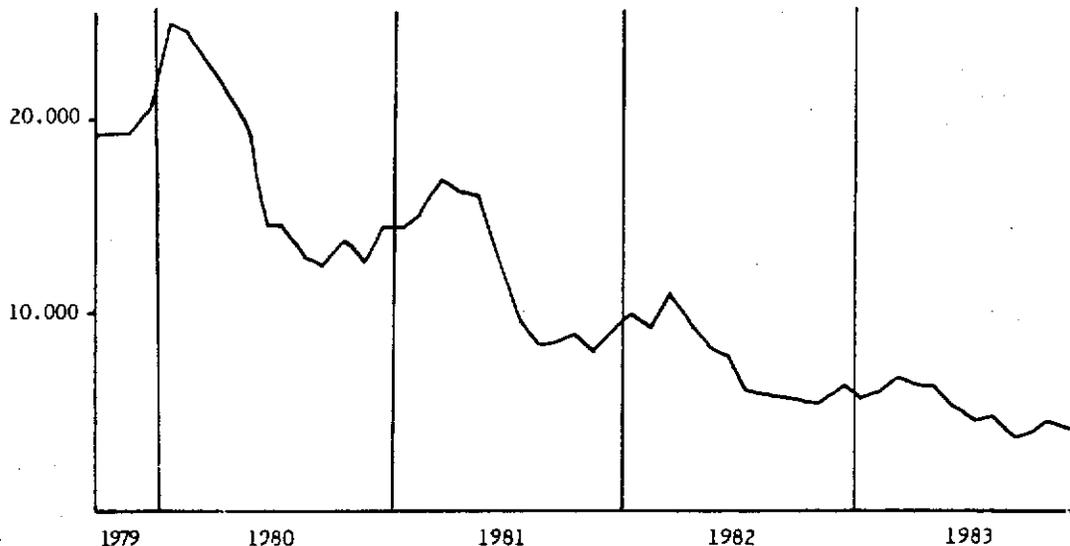
III. LES ABATTAGES

Le nombre d'abattages pour brucellose a été pour l'année 1983 de 63.505 alors qu'il était de 94.040 en 1982.

La courbe des abattages mensuels (figure 6) confirme cette diminution.

Les variations saisonnières (augmentation observée en période de prophylaxie) persistent mais sont moins importantes d'année en année.

Figure 6 : Evolution mensuelle du nombre de bovins brucelliques abattus (Source D.Q.).



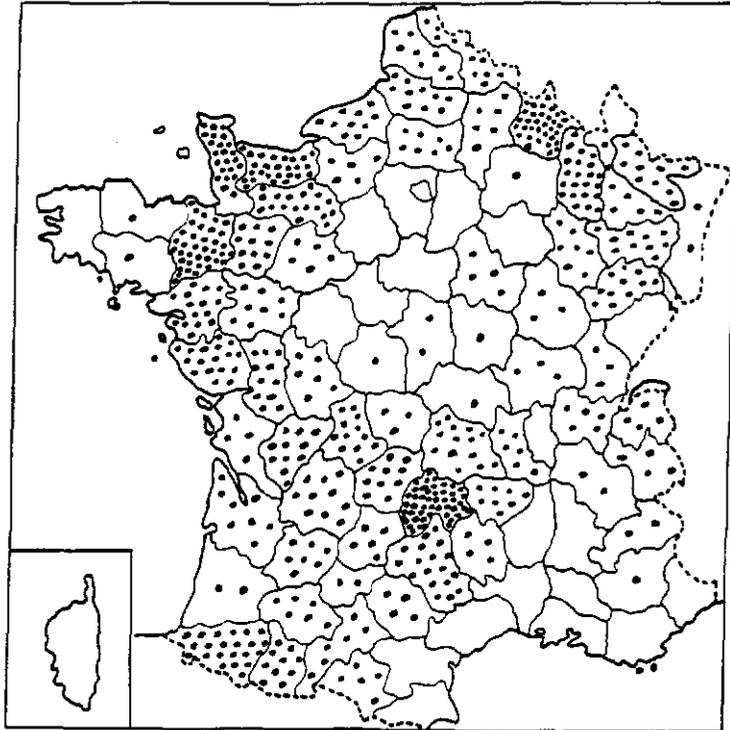
La carte de la répartition des bovins abattus en 1983 pour brucellose (figure 7) met en lumière des différences importantes entre les départements.

Si l'on compare cette carte (figure 7) à celle des pourcentages d'infection brucellique des animaux (figure 3), on constate que :

- ◇ La plupart des départements ayant un fort pourcentage d'animaux infectés abattent beaucoup ce qui est logique (exemple : le Cantal, les Pyrénées-Atlantiques...).
 - ◇ Dans certains départements pourtant assez fortement infectés, on recense peu d'abattages (par exemple l'Aude, les Basses-Alpes...).
- Il s'agit en fait de départements ayant peu d'animaux.
- ◇ Certains départements présentant un taux d'infection des animaux assez bas (entre 0,1 et 0,35 %) , abattent néanmoins beaucoup (exemple : l'Ille-et-Vilaine). Il s'agit de départements ayant souvent recours aux abattages totaux.

Figure 7 : Carte de la répartition des bovins abattus pour brucellose en 1983.

1 point représente 100 procès-verbaux d'abattage reçus par les Services vétérinaires départementaux (Source D.O.).



L'abattage total est en augmentation puisqu'il a été réalisé dans 7 % des cheptels infectés alors que l'an passé il ne l'avait été que dans 5 %.

Dans ces exploitations, le nombre moyen de bovins abattus a été de 38.

Mais l'abattage total, bien que plus fréquemment réalisé en 1983, concerne un pourcentage d'animaux abattus moins important que l'année précédente (24 % contre 36 % en 1982).

CONCLUSION

L'évolution de la situation nationale de la brucellose en 1983 est satisfaisante. Néanmoins, la vision globale des résultats ne doit pas cacher les disparités qui existent encore entre les départements.

Les nouvelles mesures réglementaires qui suppriment l'obligation de vaccination des génisses et la rendent facultative, au choix des départements en fonction de la prévalence départementale de l'infection des cheptels, devraient permettre une conduite mieux adaptée de la prophylaxie.